

DÉLIBÉRATION n° 2024-04-11-14

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 29/03/2024	L'an deux mil vingt-quatre le onze avril à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 27 Ayant donné procuration : 8 Absent excusé : 0 Absent : 0 Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, LABOUREY Cloé, MANIAS Marcel, MORENO Christine, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, MEILLET Bruno. <i>Étaient représentés :</i> EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, MANGE Mylène, REBOUH Mehdi, WETZEL Brigitte, TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie
OBJET : <i>Approbation du BUDGET PRIMITIF principal 2024</i>	<i>Excusés :</i> EMONIN Ghislaine a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, CONTET Jean-Pierre a donné procuration à HERGAS Jasmine, MANGE Mylène a donné procuration à ARNAUTOVIC Meho, REBOUH Mehdi a donné procuration à GATSCHINE Jean, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, TRAVERSIER Agnès a donné procuration à MEILLET Bruno, ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine, PLANÇON Aurélie a donné procuration à DURY Bernard, <i>Absent :</i>
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 23 - Contre : 0 - Abstentions : 4</i>	<i>Jasmine HERGAS est nommée secrétaire de séance.</i>

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif principal pour 2024 :

FONCTIONNEMENT	Montant
RECETTES	
Total 002 Résultat de Fonctionnement reporté	706 106.24 €
Total 013 Atténuations de charges	11 200.00 €
Total 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 842.00 €
Total 70 Produits des services	301 970.00 €
Total 73 Impôts et taxes	337 065.00 €
Total 731 Fiscalité locale	1 881 258.00 €
Total 74 Dotations et participations	1 254 819.00 €
Total 75 Autres produits gestion courante	125 040.12 €
Total 76 Produits financiers	4.00 €
Total 77 Produits spécifiques	12 300.00 €
Total RECETTES FONCTIONNEMENT	4 636 604.36 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES			<u>Montant</u>
Total	011	Charges à caractère général	934 777.00 €
Total	012	Charges de personnel et frais assimilés	2 019 700.00 €
Total	014	Atténuations de produits	515.00 €
Total	023	Virement à la section d'investissement	889 338.82 €
Total	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 000.00 €
Total	65	Autres charges gestion courante	541 116.08 €
Total	66	Charges financières	67 399.46 €
Total	67	Charges spécifiques	2 000.00 €
Total	68	Dotations aux provisions	1 758.00 €
Total DEPENSES FONCTIONNEMENT			4 636 604.36 €

INVESTISSEMENT RECETTES			<u>Montant</u>
Total	001	Solde d'exécution d'investissement reporté	418 212.69 €
Total	021	Virement de la section de fonctionnement	889 338.82 €
Total	024	Produits des cessions	100.00 €
Total	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	180 000.00 €
Total	10	Dotations Fonds divers Réserves	871 480.50 €
Total	13	Subventions d'investissement	759 829.91 €
Total	16	Emprunts et dettes assimilées	2 797.23 €
Total RECETTES INVESTISSEMENT			3 121 759.15 €

INVESTISSEMENT DEPENSES			<u>Montant</u>
Total	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 842.00 €
Total	16	Emprunts et dettes assimilés	220 669.91 €
Total	20	Immobilisations incorporelles	48 397.67 €
Total	204	Subventions d'équipement versées	4 000.00 €
Total	21	Immobilisations corporelles	1 498 444.37 €
Total	23	Immobilisations en cours	1 343 405.20 €
Total DEPENSES INVESTISSEMENT			3 121 759.15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS, le budget primitif Principal de la Commune pour l'exercice 2024.

Fait à Bavans, le 11/04/2024

La Maire,
Sophie RADREAU

La Secrétaire de séance,
Jasmine HERGAS





Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.